

Sommaire

Comité

Agenda

Généalogie des Varidel, Waridel et Vuaridel, par Marc Varidel



La publication de Marc Varidel

SOMMAIRE

Président

M. Frédéric ROHNER

Secrétaire

Mme Yvette DEVELEY

Trésorier

M. François de BEUCORPS

Rédacteur de la Revue vaudoise de  
généalogie et d'histoire des familles

M. Loïc ROCHAT

Rédacteur des Nouvelles et site internet

M. Pierre-Yves PIECE

Membre

M. Pierre-Yves FAVEZ

Représentant des ACV

M. Jérôme GUI SOLAN

Adresse

Cercle vaudois de généalogie

Rue de la Mouline 32

CH - 1022 CHAVANNES-PRES-RENENS

Site internet

<http://www.ancetres.ch>

COMITÉ

Jeudi 27 avril 2017

*Stamm* à Lausanne, 20h au Restaurant le Milan, à Lausanne. *Présentation de l'Histoire de la famille Lecomte*, par Guy Le Comte, ancien président du CVG et membre du Cercle.

Fin mai - début juin 2017

*Sortie estivale du Cercle*

Détails suivront.

**Le Cercle vaudois de généalogie fête  
cette année ses 30 ans !**

AGENDA



## Avant les services sociaux Le rôle des communes et des pasteurs

Cet article est un témoignage plus qu'une analyse ; on y trouvera cependant quelques références à des traitements plus vastes du sujet. L'étude de la généalogie des Varidel, Waridel et Vuaridel<sup>1</sup> en vue d'une publication sur ma propre famille m'a fait rencontrer plusieurs cas de personnes assistées par les communes d'origine. Dans les pages qui suivent apparaissent d'une part une famille Waridel au destin tragique – deux frères décèdent à une année d'intervalle, par suicide –, un Bovay, ressortissant de Chanéaz également, et un autre Waridel, qui, lui, s'en sort mieux, réussissant presque à sortir de la spirale de l'aide sociale.

Les personnes que nous allons rencontrer vivent tous dans la tranche 1850-1925, à une période où l'on va passer de l'assistance pure et simple par les communes dont les pauvres sont bourgeois, à une assistance étatique<sup>2</sup>.

### *Une famille assistée ; un destin tragique*

Une histoire bouleversante commence à Gollion, avec la mort de Daniel Philippe Louis Waridel, âgé de 38 ans, après à peine deux ans de mariage. Sa veuve, Louise Françoise Laurent, est enceinte de leur deuxième enfant, et lui donne naissance le 25 juin 1860 : « fils posthume de Daniel Philippe Louis Waridel et de Louise Françoise née Laurent. » Le garçon est baptisé à Gollion le 28 octobre de la même année ; son nom : Philippe Daniel. Le 18 janvier 1862, la Municipalité de Chanéaz délivre un acte d'origine pour l'enfant, qui a alors deux ans ; dans quelle intention la mère a-t-elle demandé ce papier officiel ? En vue de placer l'enfant, peut-être ?

Difficile à savoir, mais Louise Françoise Laurent rencontre un dénommé Kirchmann (Kilchmann d'après certaines sources), et le 6 novembre 1869 – l'enfant a alors 7 ans – le pasteur de la paroisse de Grancy donne son consentement en vue d'un mariage qui doit avoir lieu à Morges. Cet accord de principe se donnait sans examen de la situation, semble-t-il.

Mais la Municipalité de Chanéaz, ayant peut-être eu vent de quelque souci, envoie un délégué<sup>3</sup>. Jean Samuel Varidel, secrétaire municipal, est nommé pour « aller à Bremblens voir la position des enfants de Daniel Philippe Louis Waridel, décédé. Sa femme et ses enfants sont à Bremblens, les communes paient pension pour ces derniers<sup>4</sup>. »

Quelques mois seulement après le remariage de la veuve, le pasteur Curchod de Vuillerens écrit aux Municipalités de Chanéaz et Prahins, les invitant à « retirer au plus tôt les enfants de feu Daniel Philippe Louis Waridel [...] actuellement domiciliés à Romanel-sur-Morges. » Le procès-verbal continue en tirant ce constat : « Il paraît [...] que nos ressortissants sont de trop dans le ménage. » Les Municipalités se renseignent auprès du pasteur de Bremblens, et un mois après, le 14 août 1870, Jules Varidel de Chanéaz est envoyé chercher les deux enfants à la gare de Cossonay.

1 Les trois variantes orthographiques ayant survécu jusqu'à nos jours font toutes référence à une seule et même famille, originaire de Prahins et Chanéaz. Le premier individu localisé est un Petrus Varidel à Prahins en 1420.

2 Voir plus bas, note. Pour aller plus loin : Mariama Kaba, *La prise en charge des « incurables » et « infirmes »*, dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle, RHV 116 (2008) ; Voir aussi : <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch> et : Yves Collaud, Thierry Delessert, Anne-Françoise Praz, Nelly Valsangiacomo, *Rapport historique sur les dispositifs vaudois d'internement administratif (1900-1970)*, Universités de Lausanne et Fribourg, janvier 2015.

3 Pour d'autres affaires dans la région également.

4 AC Chanéaz, Municipalité, 29 mai 1869.

L'aîné de la famille, Louis Philippe, avait déjà été placé, en 1865, chez son parrain, M. de Charrière, à Senarclens. Il avait fallu convaincre le grand-père Waridel, qui ne voulait d'abord pas que son petit-fils soit placé dans un établissement agricole ; il voulait en faire « un coureur de pays, et l'élever en conséquence » ! Les municipalités décident d'écrire au grand-père pour le rappeler à la raison<sup>5</sup>.

Je reprendrai plus loin l'histoire de vie de cet aîné, mais je reviens aux deux enfants plus jeunes. Philippe Daniel, rapatrié par Jules Varidel, a donc 10 ans lorsqu'il arrive à Prahins ; il est placé chez François Waridel, menuisier à Prahins, qui reçoit 100.- par année pour s'en occuper.

Son plus jeune frère, Daniel, né de père inconnu, a 8 ans ; il n'est pas placé avec son frère, mais dans le village voisin, à Chanéaz, chez François Louis Bovay ; pour le reste de 1870 jusqu'à fin 1871, comme son frère.

En fin de leur première année de placement, on trouve une remarque touchante dans le registre municipal de Chanéaz ; en marge, le sous-titre indique : « Soins particuliers pour les frères Philippe et Daniel Waridel », et le procès-verbal est rédigé ainsi : « Avant de se séparer, les Municipalités de Prahins et de Chanéaz ont décidé de faire visiter les deux frères [...] par le docteur Brière à Yverdon. Ces deux individus sont atteints de perte involontaire d'urine. » Suite à cela, un changement de pension a lieu pour Daniel, et des soins appropriés, conformes aux instructions du médecin.

Les registres municipaux ne mentionnent plus rien sur les deux frères jusqu'en 1874 ; on y apprend que les deux frères sont encore davantage éloignés puisque Philippe Daniel est placé à la Mauguettaz, chez Wuagnaux, alors que son plus jeune frère est mis en pension chez Hubscher, à Lussy-sur-Morges ; le pasteur Schranz de Lussy fait un bon rapport à fin 1874 et recommande de continuer chez le même en 1875, ce qui est accordé à condition qu'il lui fasse faire deux chemises au lieu d'une ! Le placement de Philippe Daniel à la Mauguettaz est aussi prolongé, avec un terme mis à Pâques 1876, lorsqu'il aura 16 ans.

Daniel reste donc chez Charles Hubscher à Lussy jusqu'à son admission à la Sainte-Cène. A ce terme, les Municipalités écrivent à son maître de pension en vue de le placer en apprentissage dans la contrée. Il est finalement décidé de le faire venir dans ses communes d'origine et de le placer comme domestique de campagne<sup>6</sup>.

Les registres de Municipalité ne font plus mention des deux frères jusqu'au drame du 1er janvier 1883 : Philippe Daniel est trouvé mort le 20 janvier 1883, par Auguste Bécherraz, enterreur de Cuarny<sup>7</sup>. L'acte de décès enregistré à l'Etat civil de Donneloye porte la note suivante : « La cause évidente de la mort est le suicide avec arme à feu, un revolver a été trouvé à côté du cadavre. La mort paraît remonter à une quinzaine de jours » ; c'est ce qui permet d'attribuer à son suicide la date du 1er janvier. Date approximative, évidemment, mais peut-être le jeune homme s'est-il senti exclu des festivités du Nouvel An ? Ou a-t-il agi sous l'emprise de l'alcool ?

Un peu plus d'une année après, un second drame a lieu : Daniel, le plus jeune des frères, meurt également, le 4 février 1884. De maladie ? de tristesse ? par accident ? Une trouvaille récente me permet de proposer une hypothèse ; en effet un article du Journal l'Impartial du

5 AC Chanéaz, Municipalité, 2.10.1865. Le grand-père en question est certainement Pierre Philippe Waridel, qui, en mars 1860, a dû quitter la ferme qu'il exploitait à Senarclens, « pour cause d'inconduite » (AC Chanéaz, Municipalité, 12.3.1860).

6 AC Chanéaz, Municipalité, 22 avril 1878.

7 ACV, registre des décès de la commune d'Yvonand, 1883, F° 140, n°7.

17 février 1884 mentionne un jeune homme nommé Varidel<sup>8</sup> trouvé à l'embouchure du canal occidental à Yverdon ; la Feuille d'Avis de Neuchâtel précise qu'il était domestique à Giez sur Grandson. La concordance est suffisamment proche pour permettre le rapprochement. Le prénom du malheureux n'est pas mentionné tout de suite dans la presse, mais son histoire familiale nous porte à attribuer sa mort à une noyade volontaire... ; un état dépressif lié à la mort de son frère, entre autres, l'aura conduit à se donner la mort.

Le Journal d'Yverdon du 6 février rapporte ainsi la macabre découverte :

*Encore un drame.* — Une lugubre découverte a été faite lundi, peu après midi, au bord du lac de Gleyres (à l'embouchure du canal de l'Orbe). La justice a relevé le cadavre d'un jeune homme de dix-huit à vingt ans, étendu, le derrière de la tête fracassé. On croit qu'il s'agit d'un suicide; mais aucune arme quelconque n'a été retrouvée, malgré de minutieuses recherches.

L'examen semble démontrer que ce jeune homme — fort convenablement vêtu — était un paysan; il porte au pouce la corne particulière à ceux qui ont l'habitude de traire les vaches.

Le corps a été placé à la Morgue; à l'heure où nous écrivons, l'identité n'est pas constatée.

*Journal d'Yverdon, 6 février 1884*

L'identité du malheureux est assez rapidement établie. Le 9 février elle est divulguée dans le Journal d'Yverdon, et les journaux neuchâtelois s'en font l'écho, dix jours après le drame :

*Le jeune homme que l'on a trouvé mort au bord du lac, lundi, s'appelait Daniel Varidel, originaire de Chanéaz. Il était en service à Giez.*

*La justice procède à une minutieuse enquête sur cette affaire mystérieuse.*

*Journal d'Yverdon, 9 février 1884*

**— L'identité du malheureux trouvé dans le canal occidental à Yverdon a pu être établie. C'est un nommé Varidel de Chanéaz, domestique à Giez, sur Grandson.**

*Feuille d'Avis de Neuchâtel, 14 février 1884*

L'hypothèse d'un assassinat, présentée d'abord par l'Impartial, ne semble pas s'être vérifiée. Rien en tous cas n'apparaît dans la presse. Le Journal d'Yverdon, consulté sur toute l'année 1884, n'apporte pas davantage de renseignements.

<sup>8</sup> Le changement d'orthographe du patronyme ne doit pas nous arrêter, même si nous sommes assez tard dans le XIX<sup>e</sup> siècle ; on trouve d'ailleurs quelques mentions de l'un ou l'autre des trois frères avec l'orthographe V-.

**VAUD. — Plusieurs journaux ont annoncé qu'un ouvrier de campagne, bernois, avait été arrêté et incarcéré à Yverdon, sous prévention d'assassinat d'un jeune homme, nommé Varidel, de Chanéaz, dont le cadavre a été relevé ces jours derniers à l'embouchure du canal de l'Orbe.**

**Des renseignements puisés à bonne source permettent, au *Journal d'Yverdon*, d'affirmer qu'aucune arrestation n'a été faite, et qu'au contraire, tous les bruits qui circulent en ville ne font qu'entraver l'action de la justice.**

*L'Impartial, 17 février 1884*

Dans un cas comme dans l'autre, on constate que ces deux enfants ont pris un mauvais départ, que leur environnement familial a plutôt été nocif pour eux, en tous cas au départ, mais que les Municipalités de Chanéaz et Prahins ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour prendre soin de ces malheureux.

L'histoire ne se termine pas ici. Nous avons encore une note du registre de la Municipalité de Chanéaz qui nous apprend la visite du secrétaire de la commune de Chanéaz à Louis Philippe, le frère survivant, qui travaille à Donneloye, « afin d'entendre Louis Philippe Varidel pour les frais d'inhumation de son frère Daniel. »

Je reprends maintenant le fil de l'histoire de ce frère aîné, Louis Philippe. La perte de ses deux frères ne laisse pas d'autre trace dans les registres, mais sa vie ne va pas être toute rose dans la suite.

Tout d'abord un retour en arrière de quelques années, avec deux évènements positifs : un diplôme de menuisier reçu en 1885, et son mariage, le 21 août 1886 à Donneloye.

Sur son diplôme, peu de renseignements, une simple mention dans un journal.

Louis Philippe Waridel épouse Emma Julie Burnand d'Yvorne, fille de Pierre Frédéric et Marie-Louise née Nicollier, le 21 août 1886, à Donneloye. Sa future épouse était domiciliée à Bioley-Magnoux<sup>9</sup>, ce qui explique qu'ils ont pu facilement se rencontrer. De leur union vont naître six enfants entre 1887 et 1901. Leur dernier fils, Arthur, émigrera au Canada en 1923 ou 1924, et renoncera à la nationalité suisse en 1935<sup>10</sup>.

Revenons à Louis Philippe, qui accumule les circonstances difficiles, comme ses frères défunts ; il perd en effet trois doigts dans un accident de travail, le jour du Nouvel-An 1890 : « notre ressortissant [...] s'est laissé emporter trois doigts de la main droite en maniant imprudemment un martin<sup>11</sup> » et a dû être transporté à l'infirmerie d'Yverdon. Le pasteur demande un secours pour sa femme et son enfant en bas âge<sup>12</sup> ; une somme de 18 francs lui sera accordée, après délibération de la municipalité, sa femme se trouvant « actuellement sans moyen d'existence. »

9 Bioley-Magnoux est une de ses communes d'origine (l'autre étant Eclagnens) ; sa présence à Bioley-Magnoux signifie-t-elle qu'elle était assistée par sa commune d'origine ? Ce n'est pas impossible...

10 AC Prahins, document trouvé dans un carton d'Etat civil de dates diverses.

11 AC Chanéaz, Municipalité, 13 janvier 1890.

12 Il s'agit d'une fille, Marguerite, née le 4 juin 1887 à Yvonand.

En février de la même année, le pasteur d'Yvonand sollicite à nouveau les municipalités en faveur de notre homme, pour un emprunt destiné à l'aider à s'établir ; cette demande est écartée.

Quelques années plus tard, nous retrouvons Louis Philippe à Yverdon, toujours charpentier. Le registre de la municipalité de Chanéaz nous apprend qu'il est « à l'hôpital pour y subir une opération et la mère ne peut subvenir à l'entretien de quatre enfants en bas âge. » La somme de 30.- francs lui est allouée de la part des deux communes, dont 12.50 francs pour Chanéaz, selon une clé de répartition établie depuis plusieurs années. Le 3 mars 1903, il obtient 24.- francs de ses communes d'origine pour « maladie suite à un accident. »

Le cinquième enfant naît en effet à Yverdon, le 19 janvier 1901 ; il s'agit d'Arthur, dont nous avons parlé ci-dessus, et qui ira s'établir au Canada.

Une dizaine d'années après, la famille se divise ; je n'ai pas trouvé de motif dans les documents, mais le divorce est prononcé le 17 février 1911, « en vertu de l'art. 46 b de la loi, et aux torts de la femme<sup>13</sup>. » Cela signifie-t-il qu'Emma Burnand a trouvé un autre homme et a été infidèle à son mari ? Ou qu'elle n'ait plus supporté le caractère difficile de son mari ? Ou les souffrances physiques de Louis Philippe suite à son accident l'ont-ils rendu amer et impossible à vivre ? Toujours est-il qu'Emma réclame un acte d'origine depuis Genève en 1909. Elle a quitté le domicile conjugal<sup>14</sup>, et les communes d'origine ne veulent envoyer l'acte qu'après réception d'un acte de mariage récent... Elle vivra encore une trentaine d'années et décédera à Lausanne en 1943, âgée de 79 ans, alors que Louis Philippe Waridel va avoir besoin à nouveau de l'aide publique à partir de 1922.

Louis Philippe demande l'aide des communes en avril 1911<sup>15</sup>, puis plus jusqu'en 1915. Il fait un séjour à l'Hôpital cantonal et en sort le 6 mars 1915, suite à quoi les communes le placent provisoirement en pension à Prahins chez M. Ulysse Ozeley. En septembre, un avis est publié dans la FAO<sup>16</sup>. Mme Jenny Dizerens à Sévery-sur-Morges est choisie parmi les treize offres reçues. Le nombre d'offre semble indiquer que Louis Philippe était présenté comme un bon travailleur, malgré son handicap ! Il restera un peu moins de deux ans à Sévery, où Mme Dizerens réclame de temps en temps des chaussures ou une augmentation de la pension pour les mois d'hiver.

Le 5 août 1917, la Municipalité de Prahins informe celle de Chanéaz que leur assisté a quitté sa pension dès le 25 juillet, et que Madame Dizerens a été soldée<sup>17</sup>.

Le 8 août 1921, Louis Philippe obtient un acte d'origine de la commune de Chanéaz, mais le registre ne mentionne pas son domicile ; le 17 juillet 1922, par contre, un courrier de la commune de Prahins adressé à son fils Jules<sup>18</sup>, mentionne d'une part le domicile – qui semble être celui de toute la famille – à Môtier dans le Vully, et le projet de placer son père à l'Asile de la Broye.

La famille semble avoir pris pension à l'Hôtel du Lion d'Or à Môtier, et le père, Louis Philippe, avoir sombré dans l'alcoolisme. La municipalité de Prahins, en effet, propose de

13 Note ajoutée à l'acte de mariage (ACV, cercle de Molondin, mariage 1876-1908, n°7).

14 Affirmation contenue dans : AC Chanéaz, Municipalité, 6 octobre 1909.

15 AC Chanéaz, Municipalité, 17 avril 1911 : « la famille Louis Waridel nécessite des secours, il est accordé 36.- francs ».

16 AC Chanéaz, Municipalité, 20 septembre 1915.

17 AC Chanéaz, Municipalité, 5 août 1917.

18 AC Prahins, copies de lettres, n°66 ; suivie d'une lettre datée du lendemain, adressé au pasteur Basset de la paroisse de Montet-Cudrefin, le priant d'activer les démarches de placement.

verser la pension d'incurable<sup>19</sup> directement à son fils, « vu qu'il dépense cette pension pour de l'alcool. »

Le 21 août, Louis Philippe Waridel est admis à l'Asile de Bellerive, et la Municipalité de Prahins écrit à Jules pour le prier de prendre contact avec le pasteur pour l'y conduire avant le 26 août. La lettre continue avec ces mots : « s'il refuse, prenez un gendarme pour le conduire » ; le pauvre Louis Philippe devient probablement agressif avec l'abus d'alcool... Nous ne savons pas si l'intervention de la gendarmerie aura été nécessaire ou si notre homme aura obtempéré.

Le 5 septembre, Louis Philippe est à l'Asile, et la commune autorise la direction à lui acheter un pantalon, en même temps qu'elle communique au pasteur qu'elle paiera la note du Lion d'Or<sup>20</sup>.

Louis Philippe n'a que 65 ans, mais l'Etat civil nous apprend son décès, à peine une année après son admission à l'Asile, le 3 août 1923.

L'étude des différents membres de cette famille présente un portrait assez sombre, celui d'une famille dont le grand-père et le petit-fils semble avoir tenté d'oublier les dures réalités de la vie sur les tables de bistrots et dans la vie de bohème ; le père était mort prématurément – il avait 32 ans – et les deux autres frères de Louis Philippe étaient malades voire dépressifs, se donnant la mort à une année d'intervalle, à l'âge de 22 ans.

Jetons encore un coup d'œil aux enfants de Louis Philippe. La fille aînée, Marguerite, née en 1887, a épousé un M. Jules Auguste Martinet de l'Isle en 1905, et ne paraît pas avoir eu de soucis. Olga Alice, sa sœur puînée, demande une aide pour son trousseau en vue de son mariage avec un sieur Foscati de Genève, mais les communes refusent tout subside « vu que l'intéressée n'a donné que des embarras à ses communes<sup>21</sup>. » En 1912, elle a alors 21 ans, la « Direction du Bureau Vaudois à Genève demande aux communes d'origine d'accorder un secours à Olga Waridel f d'Emma née Burnand, laquelle est malade et sans ressources. » Un montant de 12.- francs est accordé, pendant 3 mois. La malheureuse Olga mourra à Lausanne le 10 mars 1913<sup>22</sup>, à l'âge de 22 ans... comme ses oncles. Louis Charles, né le 13 décembre 1893, ne vit que dix ans ; il décède à Yverdon le 10 juin 1904. Louis Philippe a encore deux fils : Jules Ernest, né en 1896, qui sera condamné à deux reprises pour vol, en 1916 et en 1919. Le verdict sera chaque fois un mois de réclusion et un an de privation des droits civiques<sup>23</sup>. Ce dernier se mariera deux fois, et donnera naissance à six enfants. Le dernier fils, Arthur, né en 1901, sera placé en 1913 à Villars-Mendraz chez M. Auguste Duc « pour apprendre les premières notions du travail et sous une bonne surveillance<sup>24</sup>. » Il épousera Madeleine Lachat à Lausanne en 1924 puis choisira l'exil au Canada et l'abandon de sa bourgeoisie, comme on l'a vu.

19 L'Etablissement cantonal pour incurables et vieillards infirmes prend en 1850 le relais d'une « Société établie à Lausanne en faveur des malades pauvres déclarés incurables », fondée en 1827 sur l'initiative individuelle de deux pasteurs et d'autres notables vaudois. Voir l'intéressant article de Mariama Kaba, RHV 116 (2008), cité plus haut. Ce système prévaudra jusqu'en 1960, date à laquelle l'Assurance Invalidité (AI) prendra le relais. D'autres instances viendront progressivement en appui, comme Pro Infirmis, créée en 1935.

20 AC Prahins, copies de lettres, n°79.

21 AC Prahins, Municipalité, 5 août 1909 ; elle a alors 19 ans (née le 7 mai 1890). On ne sait pas la nature de ces embarras, non mentionnés dans les registres municipaux.

22 EC de Chanéaz.

23 Peines mentionnées dans AC Chanéaz, Municipalité, 10 novembre 1916 et dans une pièce figurant dans un dossier « Etat-civil, divers » aux AC Prahins.

24 AC Chanéaz, Municipalité, 27 février 1914.

Pasteurs et communes semblent avoir pris leur rôle à cœur et avoir accordé les aides attendues sans se faire prier, à une exception près, lorsque Louis Philippe demande un emprunt pour s'établir<sup>25</sup>. De tels emprunts n'étaient pas rares pourtant, mais la commune a probablement vu qu'elle avait peu de chance de récupérer la somme ; peut-être Louis Philippe avait-il déjà un penchant pour l'alcool ? La commune aurait-elle dû mettre l'aide sociale en priorité ? Difficile de jeter la pierre, d'autant plus que dans toutes les autres situations la commune a vu clair et a fait le nécessaire.

### *Amédée Bovay de Chanéaz*

Je prendrai maintenant brièvement le cas d'Amédée Bovay, tel qu'il apparaît dans le registre de la municipalité de Chanéaz, le 12 avril 1878. Nous y verrons ici encore que la municipalité ne ferme pas les yeux, mais est attentive aux enfants placés, y compris ceux qui le sont dans leur propre parenté et dans le village même.

Nous lisons ceci : « *La Municipalité toujours réunie s'occupe de notre ressortissant Amédée Bovay, placé en décembre dernier, ensuite de soumission, chez Mr Auguste Vougaz allié Bovay à Cortaillod, canton de Neuchâtel.*

*Ce garçon âgé de 14 ans est resté chez sa grand-mère à Chanéaz pendant tout l'hiver et n'a pas appris à travailler, pas même reçu de bons principes, et n'ayant pas reçu de bons renseignements de Mr Vougaz, la Municipalité décide de le retirer et de rouvrir une nouvelle soumission le 28 courant à 2 heures après midi... »*

On peut déduire de ce paragraphe que la municipalité de Chanéaz prend soin non seulement de l'état de santé des enfants placés, mais également de leur instruction et de leur éducation, et ceci sans se laisser arrêter par le fait que le garçon était placé dans le village, chez une personne âgée connue.

The image shows a handwritten document in French, likely a municipal council record. The text is written in cursive and matches the transcription provided in the text blocks. It discusses the placement of Amédée Bovay and the council's decision to withdraw him and re-open a submission. The document is dated 12 April 1878.

*Amédée Bovay n'a pas reçu de bons principes (Chanéaz, Municipalité, 12 avril 1878)*

<sup>25</sup> Cette demande est faite en février 1890, par l'intermédiaire du pasteur d'Yvonand. La réponse est négative, sans commentaire.



## *François Henri Waridel, un assisté qui s'en sort... ou presque*

Je reviens à un Waridel : François Henri, qui arrive dans la commune le 2 avril 1897, « sans moyen d'existence, se déclarant dans l'impossibilité de subvenir à son entretien avec les 12 frs par mois des Incurables. » Les communes de Chanéaz et Prahins réunies décident « de faire aviser les propriétaires des deux villages disposées à recevoir ce placement provisoire ou définitif<sup>26</sup>. »

On ne se presse pas au portillon, aucun propriétaire ne s'annonce. Les communes font donc paraître deux annonces dans la Feuille des Avis officiels, qui ne donnent pas beaucoup de résultats. Une seule soumission est proposée, celle d'un M. Combremont domicilié à Grandcour, avec lequel « il est contracté un engagement à raison de 40 cts par jour<sup>27</sup>. »

Avant d'aller plus loin, il convient de dire que l'individu en question avait fait une première demande d'aide en décembre 1886 ; il était alors domicilié à Lausanne. Il se présente comme commissionnaire, domicilié à la rue du Pré n°26, et « fait savoir qu'il est sans ressources et atteint d'une maladie qui l'empêche de vaquer à ses occupations journalières. Il demande en outre que ses communes d'origine lui fassent un secours de 20 francs par mois, à défaut de quoi il se rendrait à ses communes respectives<sup>28</sup>. »

Les communes délibèrent et décident de « prendre des informations sur le sus-nommé. On trouve en outre que d'après les termes menaçants et grossiers dont il s'est servi pour formuler sa demande, elle ne mérite pas d'être prise en considération. » Le 29 du même mois, une nouvelle lettre est reçue, demandant une réponse immédiate. Le secrétaire de Chanéaz est chargé de lui répondre « qu'ensuite d'informations prises sur sa personne, il n'est pas dans l'indigence au point de falloir avoir recours à la Commune, vu que ledit Waridel est sans famille, en bonne santé et capable de vaquer à ses occupations. Par conséquent aucun secours n'est accordé<sup>29</sup>. »

Observons tout d'abord que les communes font l'effort de se renseigner, et ce malgré le caractère semble-t-il arrogant de la demande. Ensuite, disons ici que François Henri est en effet sans famille, mais qu'il a été marié, qu'il a eu une fille en 1871, dont il n'a apparemment pas la charge<sup>30</sup>, si elle vit à cette date.

Revenons à 1897 ; notre homme a donc 57 ans lorsqu'il se présente dans ses communes d'origine et est placé à Grandcour. Le 14 octobre de la même année, la commune statue sur une demande d'habillement et de chaussures transmises par le pasteur Pélichet de Ressudens. Les communes d'origine répondent qu'il « ne sera fait droit à cette demande qu'après avoir obtenu du maître de pension les renseignements demandés sur la conduite de notre combourgeois et la quittance du solde de sa pension par l'intermédiaire de l'Institution des incurables et vieillards infirmes<sup>31</sup>. »

26 AC Chanéaz, Municipalité, 2 avril 1897.

27 AC Chanéaz, Municipalité, 18 avril 1897 ; il faut donc comprendre que les communes d'origine versaient 40 cts par jour au maître de pension pour l'entretien de l'assisté.

28 AC Chanéaz, Municipalité, 2 décembre 1886

29 AC Chanéaz, Municipalité, 29 décembre 1886.

30 François Henri Waridel est né le 4 décembre 1839 à Montricher ; il est fils de Louis Samuel Abram Waridel et Françoise Charlotte Buffet. Il épouse Marianne Conod au Temple d'Ouchy le 20 juin 1867. Une fille, Emilie, naît le 22 juin 1871 à la Sallaz ; je perds sa trace et suis incapable de dire si elle vit en 1897. Le divorce de l'union est prononcé le 2 juillet 1875. Notons aussi qu'une première demande d'aide est faite en 1879 au travers d'un agent d'affaires lausannois, M. Edouard Humbert, qui demande un certificat d'indigence à ses communes d'origine. Les communes répondent que son client leur est inconnu et qu'il ne possède aucun bien à leur connaissance. A noter aussi : François Henri (souvent nommé seulement Henri, parfois François...) est le cousin germain des 3 frères Waridel traités au début de cet article.

31 AC Chanéaz, Municipalité, 14 octobre 1897.

Aucune trace de cette démarche n'apparaît dans les registres avant le 5 mars, date à laquelle une missive de François Henri est lue en Municipalité ; notre homme se plaint de mauvais traitements de la part de son maître de pension et demande à être placé ailleurs. Cette lettre est appuyée par celle du pasteur Pélichet qui « atteste l'authenticité des faits et engage ses communes respectives de le placer à l'Asile Cottier-Boys<sup>32</sup> moyennant 1 franc par jour d'entretien. » La commune de Chanéaz estime que ses ressources sont insuffisantes et ne « permettent pas d'entrer dans ces vues », mais demande une séance des deux municipalités pour en débattre. Lors de cette séance, qui se tient deux jours plus tard, il est décidé d'envoyer le syndic de Chanéaz « pour s'en occuper sérieusement et connaître l'authenticité des faits<sup>33</sup>. » Il ressort aussi du procès-verbal que Prahins donnerait sa préférence à un placement à Cottier-Boys, mais que François Henri veut choisir lui-même son lieu de placement « en pensant encore pouvoir travailler. »

Le syndic confirme dans son rapport<sup>34</sup> « qu'il est dans l'impossibilité de laisser le sus-dit assisté dans cette maison » et que, l'engagement avec le maître de pension arrivant à son terme le 18 avril, il sera demandé une résiliation anticipée. Il semble l'avoir obtenue, car une nouvelle lettre du pasteur Pélichet<sup>35</sup> demande pour Henri Waridel un secours de 10 francs pour lui permettre de se rendre à Lausanne où il a trouvé un emploi comme « décrotteur<sup>36</sup>. » La demande est accordée.

Je souligne la célérité avec laquelle les communes de Chanéaz et Prahins ont réagi suite à la mention de mauvais traitements, en envoyant le syndic lui-même se rendre compte de la situation, et en négociant la résiliation anticipée du contrat avec le maître de pension, même s'il semble bien que notre homme n'ait pas toujours mis toutes les chances de son côté.

Dans la suite, les demandes d'aide de François Henri s'espacent un peu. Une demande de secours parvient encore à Prahins le 16 décembre 1899 ; il semble qu'elle soit accordée, contrairement à la prochaine, qui date du 23 janvier 1903, parvenue à Chanéaz. Un dénommé U. Bovay, facteur au Télégraphe à Lausanne, prie la municipalité d'accorder un secours à François Henri ; la réponse est négative « vu qu'il a des économies placées à la Caisse d'Epargne. »

Nous ne rencontrons plus François Henri dans les registres municipaux jusqu'en 1907, où il débarque, sans crier gare, dans ses communes d'origine ! A partir de cette date, nous trouverons plusieurs mentions chaque année de ce personnage, soit à cause de demandes d'aide, soit parce qu'on l'engage comme taupier !

A son arrivée, on s'organise : une soumission est lancée, à laquelle répondent deux personnes : un Henri Waridel de Prahins et une Albertine Bovey à Chanéaz. C'est cette personne qui sera choisie<sup>37</sup> ; puis, le 29 avril, « La Municipalité [de Prahins] prend connaissance d'une demande de Waridel Henri Frs [...] concernant l'achat de vêtements. Une vente d'habits usagés devant avoir lieu prochainement à Chanéaz, le syndic de cette commune y est délégué avec Jules Emile Jaquier pour acheter les meilleurs habits s'ils peuvent y convenir » ; une note de 12.80 francs pour une blouse et une paire de souliers figure dans le registre quelques jours plus tard ; maigres achats ! Peut-être notre homme a-t-il fait le difficile ?!

32 Il s'agit du premier « asile » mis en place suite à la création de l'Institution cantonale des incurables et vieillards infirmes. Le château d'Orny est acheté en 1884 par cette institution, et l'Asile ouvre ses portes en 1889 (voir : <http://cottier-boys.ch>).

33 AC Chanéaz, Municipalité, 5 et 7 mars 1898

34 AC Chanéaz, Municipalité, 16 mars 1898.

35 AC Chanéaz, Municipalité, 21 mars 1898.

36 C'est-à-dire cireur de chaussures.

37 AC Prahins, Municipalité, 18 février 1907.

Dès 1910, il loge dans le « bâtiment des pauvres », parfois appelé « hôpital » dans les registres de Chanéaz, un logement social ; la commune lui attribue chaque année du bois pour se chauffer, et régulièrement des chaussures ou des vêtements. Il peut cultiver aussi le jardin au sud de la maison des pauvres et est engagé comme taupier pour le salaire de 20, puis 25 centimes par tête ; contrat qui sera renouvelé jusqu'en 1915 semble-t-il, date à laquelle un nouveau taupier est engagé.

Un petit conflit éclate en 1912 entre François Henri et une locataire de la maison des pauvres, qui se plaint de lui. La Municipalité « se charge de remettre l'ordre entre les deux personnes en cause. »

Septembre 1916 voit François Henri demander une paire de draps et une couverture ; suite à cette discussion, la Municipalité décide de lui faire amener non seulement linges et couvertures, mais encore un fourneau<sup>38</sup>. Notre homme va passer son dernier hiver ; devient-il frileux ? L'hiver est-il rigoureux ? Rappelons qu'il a déjà 76 ans.

A part un secours de bois en mars 1917, aucune autre nouvelle avant l'avis de son décès, le 17 septembre 1917. L'inventaire après décès confirme qu'il avait un carnet d'épargne avec la somme de 1450.- francs ; la valeur de son mobilier, par contre, est inférieure à 10.- francs, ce qui s'explique par le fait qu'il occupait un logement communal, meublé aux frais de la Commune (d'une façon rudimentaire certainement).

La somme de 20.- frs est allouée à « quatre hommes pour rendre les derniers devoirs du défunt<sup>39</sup>. » On peut se demander si des membres de sa famille se seront déplacés pour la cérémonie... ; il avait encore deux frères, un vivant à Lutry et lui aussi assisté de ses communes d'origine, l'autre domicilié à Aigle, une fille, peut-être, et quelques cousins, dont le Louis Philippe du début de cet article. Mais les systèmes de communication n'étaient pas rapides et on devait ensevelir rapidement. Les quatre hommes ci-dessus ont donc certainement été les seuls à assister à sa mise en terre, hormis le pasteur et peut-être sa colocataire !

On trouve encore deux mentions de François Henri, dans les jours qui suivent ; une première concernant son logement : « Il sera procédé au nettoyage complet de l'appartement et de son linge personnel, qui sera plus tard exposé en mise publique » ; la seconde concernant sa succession : « Les Municipalités [...] décident d'intervenir à la succession pour une partie des versements faits pendant l'assistance du susnommé, enfin pour autant que le permettra le montant de la succession. » Je n'ai pas trouvé de mention d'un montant obtenu par les communes dans les registres communaux.

Il est peut-être un peu exagéré de dire de François Henri qu'il s'en sort – c'est mon sous-titre – mais relativement parlant, oui ; je ne veux pas spéculer sur la nature des mauvais traitements qu'il a subis, mais notre homme passe ses dernières années en travaillant pour la Commune, et ne demande que peu : quelques habits et souliers, et du bois.

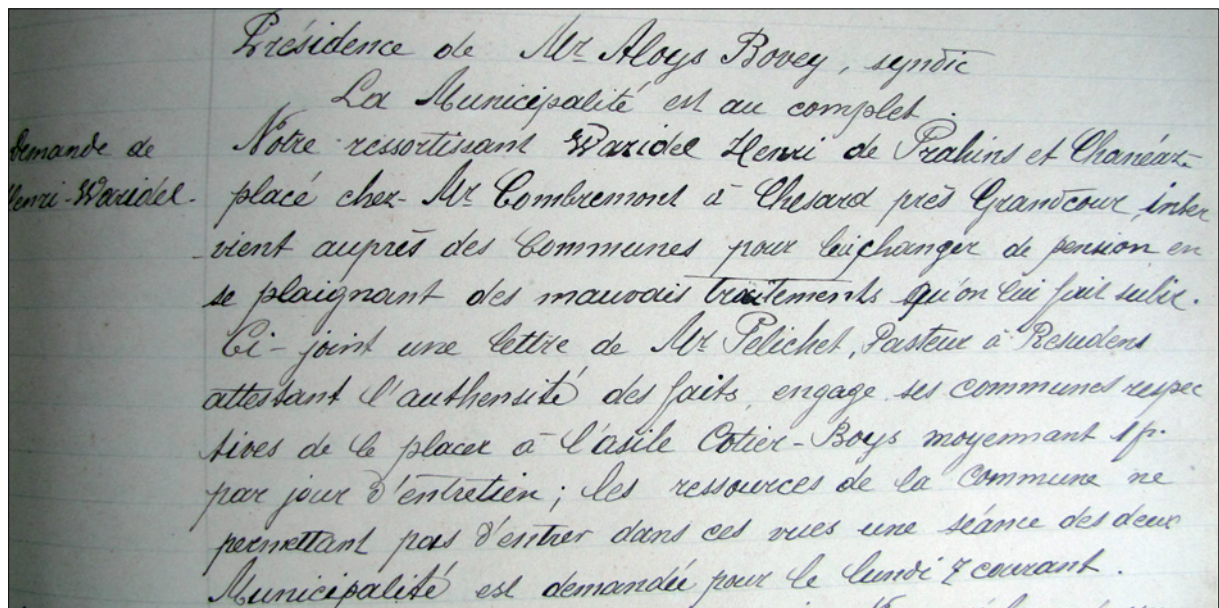
En conclusion, on peut admirer, je pense, la manière dont les petites communes de Chanéaz et Prahins s'occupent de leurs pauvres, malgré leurs faibles moyens ; c'était certes une obligation pour elles, mais je crois avoir montré dans tout cet article qu'elles ont agi non seulement pour respecter la loi, mais aussi avec cœur, souvent avec empressement.

38 AC Chanéaz, Municipalité, 20 octobre 1916.

39 AC Chanéaz, Municipalité, 23 septembre 1917.

Quant aux pasteurs, on a vu qu'ils relaient souvent les demandes des assistés et prennent part à la recherche de solutions concrètes pour leurs ouailles ; leur rôle social complétait bien leur rôle spirituel, une complémentarité qui est au cœur même de l'Évangile.

Marc Varidel



Avis de mauvais traitements reçu par la Municipalité de Chanéaz (séance du 5 mars 1898)



Et si vous souhaitez en apprendre plus sur la famille Varidel, ne manquez pas de lire l'ouvrage réalisé par Marc Varidel. Parution prévue en mai 2017 chez CABEDITA.

Marc Varidel, membre du Cercle vaudois de généalogie, est né à Morges. Avec son épouse Liliane, ils sont parents de cinq enfants. Marc Varidel a obtenu une licence en lettres de l'Université de Lausanne (branche principale histoire ancienne), et enseigne au niveau secondaire depuis 1988. Il pratique également la musique chorale et instrumentale. Sa passion pour la généalogie est venue progressivement, avec une première étape en 2013 lorsqu'il organise le bicentenaire de l'achat de la ferme familiale. En 2015 germe l'idée d'utiliser son droit à un congé sabbatique pour aboutir à une publication.

